

***LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT***

RAPPORT CONJOINT ANNUEL

1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

GROUPE NOVATECH INC.

NOVATECH CANADA INC.

NOVATECH PATIO DOORS ONTARIO INC.

1. Introduction

Ce rapport a été préparé conjointement pour les entités Groupe Novatech Inc., Novatech Canada Inc., et Novatech Patio Doors Ontario Inc. (collectivement « Novatech ») en réponse aux exigences de la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après la « Loi ») pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Novatech reconnaît l'importance de gérer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement et s'engage à améliorer continuellement ses processus de diligence raisonnable, d'évaluation des risques, de remédiation et de formation.

2. Structure organisationnelle, activités et chaîne d'approvisionnement

2.1 Activités

Groupe Novatech Inc. est une société de portefeuille constituée en 1999 et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* du Canada. Elle ne s'engage ni dans la production, la vente ou la distribution de marchandises, ni dans l'importation de produits fabriqués à l'extérieur du Canada, et n'a donc pas de chaîne d'approvisionnement. Groupe Novatech Inc. exerce un contrôle sur les entités Novatech Canada Inc. et Novatech Patio Doors Ontario Inc. au sens de la Loi. Fondé en 1982, le Groupe Novatech emploie plus de 1 500 employés et est le chef de file canadien de la fabrication de composantes pour le secteur des portes et fenêtres.

Novatech Canada Inc. est une société par actions constituée en 2021 et régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* du Canada. L'entité se spécialise dans la fabrication de portes d'entrée, de fenêtres de porte et de verres scellés sur mesure.

Novatech Patio Doors Ontario Inc. est une société par actions constituée en 2021 et régie par la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entreprise se spécialise dans la fabrication de portes patio sur mesure. L'entreprise propose une gamme de produits architecturaux de haute qualité, visant à améliorer l'expérience client en matière d'habitation. Afin de s'approvisionner, les entités importent des matières premières et des pièces, comme décrit ci-après.

Le Groupe Novatech exploite 11 usines, 2 centres de distribution et 1 siège social au Canada :

Au Québec

1. Sainte-Julie – Siège Social – 160 rue Murano, Sainte-Julie, QC, J3E 0C6
2. Sainte-Julie – Usine de porte - 1400 rue Marconi, Sainte-Julie, QC, J3E 2J9
3. Sainte-Julie- Usine de fenêtre de porte –1000 rue Coulombe, Sainte-Julie, QC, J3E 0C2
4. Sainte-Julie – Usine de fenêtre de porte – 200 rue Murano, Sainte-Julie, QC, J3E 0C6
5. Terrebonne – Usine de portes patio - 1085 rue des Cheminots, Terrebonne, QC, J6W 0A1
6. Saint-Agapit – Usine verre résidentiel, 1236 rue Principale, Saint-Agapit, QC, G0S 1Z0
7. Saint-Agapit – Usine de store - 989 avenue Bergeron, St-Agapit, QC, G0S 1Z0
8. Saint-Apollinaire – Usine de verre résidentiel - 288 rue Laurier, St-Apollinaire, QC, G0S 2E0
9. Beauceville – Usine A – Portes patio - 100 181e Rue, Beauceville, QC, G5X 2T1
10. Beauceville – Usine B – Portes patio - 112 112A route Fraser, Beauceville, QC, G5X 2T1
11. Beauceville – Usine C – Portes patio - 132e rue, Beauceville, QC, G5X 2T1

En Ontario

- 12 Woodbridge 1 – Usine de portes patio NPDO & Nouveau site - 500 Zenway Blvd, Woodbridge, ON, L4H 0S7
- 13 Woodbridge 2 - Entrepôt/Centre de distribution - 8405 Huntington Road, Vaughan, Woodbridge, ON, L4H 5B2

En Alberta

- 14 Calgary – Centre de distribution – 2626 Country Hills blvd NE, unit 40, Calgary, AB T3N 1A4

Ses usines à la fine pointe de la technologie fabriquent des panneaux de portes résidentielles en acier, des fenêtres de porte, des portes patio, ainsi que des produits verriers destinés à la construction résidentielle, commerciale et institutionnelle. Sa clientèle nord-américaine et internationale est desservie à partir de ses 14 installations manufacturières et centres de distribution situés au Québec, en Ontario et en Alberta.

2.2 Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Novatech se caractérise par la présence d'un grand nombre de fournisseurs directs avec lesquels l'entreprise entretient des relations commerciales durables.

Sa matière première provient majoritairement du Canada et des États-Unis (90%). Le 10% restant est réparti outre-mer, principalement de la Chine, afin de répondre aux besoins spécifiques de ses établissements.

Novatech a effectué une analyse nous permettant de déterminer l'emplacement de nos fournisseurs directs, ainsi que l'origine des produits utilisés par certains d'entre eux dans leurs activités. Parmi les matières premières achetées, Novatech compte :

- L'acier qui provient de deux grands fournisseurs situés en Ontario, Canada, garantissant une chaîne d'approvisionnement entièrement canadienne jusqu'au minerai.
- Le verre qui est fabriqué principalement aux États-Unis à partir de silice américaine ou du Mexique (moins de 1%). Les vitraux sont importés de Chine exclusivement.
- Le bois : provient des États-Unis et est transformé au Québec. Parmi le bois, une essence spécifique de bois de Nouvelle-Zélande qui est importée via une usine de transformation en Chine.
- L'extrusion d'aluminium qui provient du Québec et est transformée au Canada.
- Le PVC et la résine qui sont importés des États-Unis et transformés en extrusion de PVC au Canada.
- Les produits chimiques, tels que les scellants et les mousses, proviennent principalement des États-Unis.
- La quincaillerie qui est achetée soit via des distributeurs soit directement auprès des fabricants, au Canada et aux États-Unis.
- Les matériaux d'emballage, tels que le bois, le carton et le plastique, sont achetés auprès de fabricants ou distributeurs locaux canadiens.

Cependant, Novatech reconnaît que ses fournisseurs canadiens et américains ont leurs propres chaînes d'approvisionnement et que celles-ci peuvent inclure des fournisseurs situés dans des pays étrangers, notamment dans divers pays d'Asie, incluant la Chine.

Dans cette affirmative, Novatech s'engage à dire que la gestion des risques sociaux inhérents aux chaînes d'approvisionnement relève de sa responsabilité, tout comme celle de ses fournisseurs, car le respect des droits de la personne est une responsabilité collective, engageant toutes les entreprises, peu importe où elles mènent ses activités.

3. Les étapes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, Novatech a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Ces mesures s'inscrivent dans l'engagement continu de l'entreprise à promouvoir les droits de la personne et à garantir des conditions de travail équitables et sécuritaires:

- Novatech a effectué une analyse nous permettant de déterminer l'emplacement de ses fournisseurs directs, ainsi que l'origine des produits utilisés par certains d'entre eux dans leurs activités.
- Novatech a développé un processus de gestion des risques standardisé pour identifier, évaluer et atténuer les risques dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce processus inclut des évaluations régulières des fournisseurs, des évaluations de conformité et des mécanismes de suivi pour garantir que les normes éthiques sont respectées. Les résultats des évaluations sont examinés, au moins deux fois par année, par la direction, et des actions correctives sont mises en œuvre en cas de non-conformité.
- L'entreprise a mis en place une liste de vérification de conformité qui a été développée pour que les employés responsables des achats puissent l'utiliser afin d'assurer par les fournisseurs, le respect des normes éthiques de Novatech.

Des détails supplémentaires sur ces activités sont fournis dans les sections suivantes de ce rapport.

4. Politiques et procédures de diligence raisonnable

Novatech s'engage à maintenir des politiques rigoureuses et des processus de diligence raisonnable pour prévenir et lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Ces politiques et processus sont conçus pour garantir le respect des droits de la personne et promouvoir des conditions de travail équitables et sécuritaires. Novatech est guidé par des valeurs fondamentales qui incluent notamment le respect de ses employés, les collègues, les clients et les fournisseurs. La santé, le mieux-être et la sécurité sont également mis de l'avant. Groupe Novatech a été récompensé sept années consécutives du prestigieux palmarès des Sociétés les mieux gérées au Canada. Depuis 2015, l'entreprise est reconnue pour son rendement global et sa croissance soutenue. Pour se distinguer, Groupe Novatech a su démontrer sa raison d'être, sa vision, sa mission, la pertinence de son modèle d'affaires et sa stratégie d'entreprise.

Le *Code de conduite* de Novatech définit les attentes en matière de comportement pour tous les employés, dirigeants et partenaires commerciaux. Novatech s'engage à maintenir et à renforcer continuellement son *Code de conduite*, minimalement aux deux ans, afin de cesser, prévenir ou atténuer des effets négatifs sur les opérations, la chaîne d'approvisionnement et les relations commerciales, ainsi que pour assurer le respect des droits de la personne et des normes éthiques les plus élevées.

Faisant partie intégrante de ses valeurs, Novatech a développé une culture forte en matière de santé et sécurité et a été nommée Lauréate régionale aux Grands Prix Santé et Sécurité du Travail de la CNESST, en reconnaissance de ses efforts. La *Politique de santé et de sécurité* de Novatech vise à assurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous les employés. Cette politique précise des responsabilités spécifiques tant au niveau de la haute direction, des responsables de départements ou des superviseurs et des employés, afin que tous adoptent des comportements sécuritaires. Une responsabilité importante est donnée aux responsables de département et aux superviseurs pour qu'ils identifient, corrigent ou contrôlent les risques et les dangers dans les environnements de travail et mettent en place

les mesures de protection nécessaires pour éliminer ces dangers. Le comité gouvernance se réunit de façon mensuelle pour faire progresser le Groupe. De plus, des audits internes sont effectués sur une base trimestrielle afin d'évaluer et suivre les résultats de la mise en place des actions correctives identifiées dans le plan de gestion annuel.

Novatech applique une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement psychologique et sexuel avec sa *Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel au travail*. Cette politique prévoit qu'aucune forme de harcèlement ne sera tolérée sur les lieux de travail. L'entreprise condamne fermement toute atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique et psychologique de ses employés, et a mis en place un processus de signalement des manquements au sein de ses structures. L'Employeur doit, non seulement prendre les mesures nécessaires pour prévenir et faire cesser le harcèlement, mais aussi enquêter sur les préoccupations, les plaintes et incidents tout en respectant les principes de confidentialité pour protéger l'employé étant sujet au harcèlement.

Novatech reconnaît l'importance et sa responsabilité de ne pas compromettre le bien-être des gens affectés, directement ou indirectement, par ces activités.

En ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, Novatech a mis en place un processus de qualification des fournisseurs incluant des considérations relatives à la qualité des matériaux, des lieux de travail et des conditions de travail. À ce jour, une grande majorité des fournisseurs ont été évalués sur ses critères, avec des visites de site et des évaluations périodiques pour garantir leur conformité, pour l'équivalent de 70% des achats du Groupe Novatech et incluant des fournisseurs en Amérique du Nord et en Asie.

Novatech a développé un processus de gestion des risques standardisé pour identifier, évaluer et atténuer les risques dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce processus inclut des évaluations régulières des fournisseurs, des évaluations de conformité et des mécanismes de suivi pour garantir que les normes éthiques sont respectées. Les résultats des évaluations sont examinés, au moins deux fois par année, par la direction et des actions correctives sont mises en œuvre en cas de non-conformité.

Novatech reconnaît l'importance cruciale de promouvoir des pratiques éthiques et respectueuses des droits des travailleurs dans sa chaîne d'approvisionnement.

5. Le risque du travail forcé et du travail des enfants

Novatech reconnaît l'importance de l'évaluation des risques pour identifier et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement. Cette évaluation des risques est un élément clé de l'engagement de l'entreprise à promouvoir des pratiques commerciales éthiques et responsables.

En ce qui concerne les employés de Novatech au Canada, ils sont majoritairement liés à l'entreprise par contrat de travail, et sont liés, selon leur emploi et leur fonction dans l'entreprise à la convention collective applicable. Le Groupe compte 10 conventions collectives et 7 syndicats qui gouvernent afin de veiller au respect des conditions de travail des travailleurs.

Par ailleurs, la juridiction du Québec offre un cadre réglementaire très strict par rapport aux droits des travailleurs et à leur santé et sécurité au travail. Ainsi, les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans les activités courantes de Novatech au Québec sont très faibles. De plus, Novatech reste engagé à mener des vérifications régulières avec son comité de relation de travail (composé de représentants syndicaux, de représentants aux ressources humaines, et de membres de la direction) qui se rencontre chaque trimestre pour garantir que les pratiques respectent les bonnes pratiques éthiques et les droits des employés.

Novatech embauche de la main-d'œuvre étrangère dans certaines de ses installations, en conformité avec les lois locales sur l'emploi et l'immigration. L'entreprise s'assure que ces travailleurs reçoivent un traitement équitable et des conditions de travail adéquates. Le Groupe Novatech fait affaire avec des partenaires externes (2) qui supportent conjointement le recrutement avec les équipes de ressources humaines, les étapes administratives et facilitent la logistique à l'arrivée des travailleurs étrangers. Le Groupe Novatech s'assure de mettre à disposition des travailleurs étrangers les ressources nécessaires et de créer les meilleures conditions d'intégration au travail et à l'extérieur.

Novatech s'engage également à évaluer les risques chez ses fournisseurs directs et indirects. Cette évaluation prend en compte plusieurs facteurs, notamment la localisation géographique des fournisseurs et les types de produits fournis. Les fournisseurs identifiés comme présentant des risques élevés peuvent être soumis à des mesures pouvant aller jusqu'à la rupture du lien d'affaires avec ces fournisseurs. Dans le cadre de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, Novatech n'a pas identifié de risques de travail forcé ou de travail des enfants directement auprès de ces derniers. Novatech reconnaît que la production des composants et la fabrication de l'équipement dont elle s'approvisionne pourraient comprendre des risques au niveau des conditions de travail. Cependant, Novatech a une visibilité limitée sur la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs.

6. Mesures de remédiation et remédiation des pertes de revenus

Novatech encourage la dénonciation de tout manquement à ses politiques et a mis en place un processus formel de signalement. En cas de violation des droits de la personne dans les opérations de Novatech, des mesures pour prévenir et faire cesser ces violations sont prises, mais il y a aussi enquête sur les préoccupations, les plaintes et les circonstances exceptionnelles qui sont pris en charge rapidement et inclut l'examen des documents pertinents ainsi que des entretiens avec les employés concernés, tout en respectant les principes de confidentialité.

À ce jour, Novatech n'a reçu aucune plainte relative au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement, et n'a donc pris aucune mesure de remédiation ou de compensation.

7. Formation des employés

Novatech reconnaît l'importance de la formation pour promouvoir des pratiques éthiques et responsables dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

L'entreprise a mis en place des programmes de formation pour sensibiliser les employés et les partenaires commerciaux aux politiques de l'entreprise et aux normes éthiques attendues. Tous les employés de Novatech reçoivent une formation obligatoire sur les politiques de l'entreprise, y compris celles relatives à la santé et à la sécurité et au harcèlement. Cette formation est dispensée lors de l'intégration des nouveaux employés et est régulièrement mise à jour pour refléter les meilleures pratiques et les exigences légales.

En date du 31 décembre 2023, Novatech n'avait pas de formation pour ses employés afin de les conscientiser au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Novatech compte ajouter au contenu de formation existant des éléments en lien avec la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au cours de l'année fiscale en cours. En investissant dans la formation et la sensibilisation, Novatech s'assure que tous les acteurs de sa chaîne d'approvisionnement soient informés des risques de travail forcé et de travail des enfants et qu'ils possèdent les outils nécessaires pour prévenir et combattre ces pratiques.

8. Évaluation et efficacité

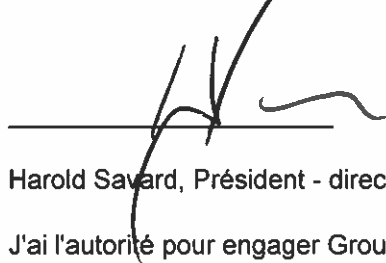
Novatech a mis en place un processus de révision continue de ses politiques et procédures générales. Les résultats sont examinés rigoureusement afin de cesser, prévenir ou atténuer les effets négatifs et les mesures correctives sont mises en œuvre et suivies.

En évaluant régulièrement l'efficacité de ses mesures et en s'engageant dans des améliorations continues, Novatech assure la protection des droits des travailleurs et le maintien des normes éthiques les plus élevées dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

9. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement selon son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entreprise ou les entreprises énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes dans tous ses aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Daté dans la ville de Sainte-Julie, Québec, ce 24^e jour de mai, 2024.



Harold Savard, Président - directeur général, Groupe Novatech inc.

J'ai l'autorité pour engager Groupe Novatech Inc.